



INSTITUTION  
SAINTE-MARTHE  
SAINT-FRONT

ÉCOLE SAINT-JACQUES  
COLLÈGE  
LYCÉE GÉNÉRAL  
LYCÉE PROFESSIONNEL

Bergerac, le 13 mars 2020

**Monsieur Gaétan Videau**  
Chef d'établissement

**Aux parents d'élèves**

**Objet :** Epidémie de COVID19 / fermeture des établissements scolaires

### **Note d'information 01**

Mesdames, Messieurs

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils à notre disposition.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. **Cette mesure de fermeture aux élèves ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.**

#### **1. Continuité pédagogique**

Votre enfant va bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire découvrir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Pour votre enfant, l'équipe de direction de l'Institution a décidé que la continuité pédagogique est mise en place à l'aide de la plateforme EcoleDirecte qui comprend déjà le cahier de texte, les notes, ...

**A compter de ce week-end, et pour la période de fermeture de l'Institution, EcoleDirecte permettra d'avoir accès à un ENT, espace numérique de travail, proposant :**

- **Un agenda partagé ;**
- **Un espace de discussion ;**
- **Un cloud pour partager des fichiers ;**
- **Des Post it ;**
- **Un flux d'activité.**

Nous avons également décidé de mettre en place un dispositif de **référénts de vie scolaire**, qui accompagneront vos enfants pendant cette période. Les référents de vie scolaire, assisteront au quotidien les enseignants, le cadre éducatif et le directeur pédagogique de votre enfant.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter **le référent de vie scolaire** de votre enfant, par EcoleDirecte ou par téléphone (entre 9h et 12h ; lundi, mardi, jeudi et vendredi).

	<b>réfèrent de vie scolaire</b>	<b>contact</b>
<b>Niveau 6<sup>ème</sup></b>	Mme Brigitte Chagnoleau	05 53 61 58 15
<b>Niveau 5<sup>ème</sup></b>	M. Aubin Barbet	05 24 69 10 21
<b>Niveau 4<sup>ème</sup></b>	M. Simon Julien	05 53 61 58 10
<b>Niveau 3<sup>ème</sup></b>	Mme Myriam Colussi	07 78 12 48 73
<b>Niveau 2<sup>nd</sup>e</b>	Mme Pascale Nadi	07 78 12 02 94
<b>Niveau 1<sup>ère</sup></b>	Mme Marie Vigneron	07 78 87 19 14
<b>Niveau T<sup>ale</sup></b>	Mme Marie Vigneron	07 78 87 19 14

## 2. Evénements et Agenda

Pour ce qui est des manifestations comprises entre le 16 mars et le 28 mars :

- **sont maintenus :**
  - les rencontres parents-professeurs principaux des 16, 17 et 19 mars<sup>1</sup> ;
  - les rendez-vous individuels ;
- **sont reportées à une date ultérieure :**
  - la Saint-Patrick (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>) ;
  - les retenues pour un avertissement (prévues initialement le 18 mars) ;
  - les visites des élèves de CM2 des écoles Saint-Jacques et Fénelon ;
  - la journée Portes Ouvertes (prévue initialement le 21 mars) ;
- **sont annulées :**
  - les sorties à Oradour-sur-Glane pour les 3<sup>ème</sup> (17 et 26 mars) ;
  - la sortie des 6<sup>ème</sup> à la Cité de l'Espace (26 mars).

*Pour les sorties annulées, les familles seront remboursées des frais déjà engagés.*

**Pour les dates ultérieures au 28 mars 2020, nous étudions les possibilités de report ou d'annulation et nous communiquerons à ce sujet dans un second temps.**

Chers Parents, nous vous assurons de la mobilisation et de l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe éducative et pédagogique de l'Institution Sainte-Marthe Saint-Front pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

Gaétan Videau  
Chef d'établissement



<sup>1</sup> La fermeture des établissements scolaires a pour objet d'éviter les regroupements d'enfants et d'adolescents à qui il est difficile de faire respecter strictement les gestes barrière. Elle ne fait pas obstacle à la tenue de réunions internes, y compris de rencontres avec les professeurs.